

LE JOUR, 1954
14 OCTOBRE 1954

M. SAMI SOLH OU LE “MEDECIN MALGRÉ LUI”

Qu'on ait pu parler seulement de **nommer des députés**, au Liban, révèle un état d'esprit dont s'alarment les gens normaux.

On s'attendait à des extravagances, **mais pas de ce volume**. Le Chef du Gouvernement, avançant cela, pensait-il aux Kurdes de son voisinage ou aux Libanais ? Cent ans de vie politique libérale ne nous auraient-ils conduits qu'à une éventualité dont ne voudrait pas l'Etat indépendant du Congo ?

Nommer des députés ! Est-ce un jeu ? Le peuple de ce pays, réputé pour ses lumières, va-t-on le ramener au niveau des tribus de la transhumance ?

L'ingéniosité de M. Le Président du Conseil va loin. C'est après cela, à une organisation de la “Recherche scientifique” qu'il devrait s'atteler. Qu'il n'y ait plus d'électeur valable dans ce pays que lui-même, c'est le dernier mot de l'ironie.

Ce n'est pas que nous redoutions que l'éventualité se produise. **Il y a tout de même des gens de poids autour des Pouvoirs publics pour les décourager de transposer dans les actes le désordre intellectuel où ils sont.** Mais de telles suggestions nous humiliant en nous rendant ridicules aux yeux de l'étranger, et c'est le pire ! C'est ce qui motive et justifie un rappel à l'ordre auquel les citoyens équilibrés de ce pays s'associeront.

Le suffrage universel a ses défauts qui peuvent être très grands. Au Liban il vaut encore mieux que le suffrage unique de M. Le Président du Conseil ou que celui de tout le Pouvoir exécutif ensemble.

M. Sami Solh ne va pas déclasser le Liban davantage avec des idées et des dispositions qui rappellent l'Empire ottoman de sa jeunesse.

Nous aimons bien M. Sami Solh, mais à condition qu'il ne prenne pas lui-même au sérieux tout ce qu'il raconte.